



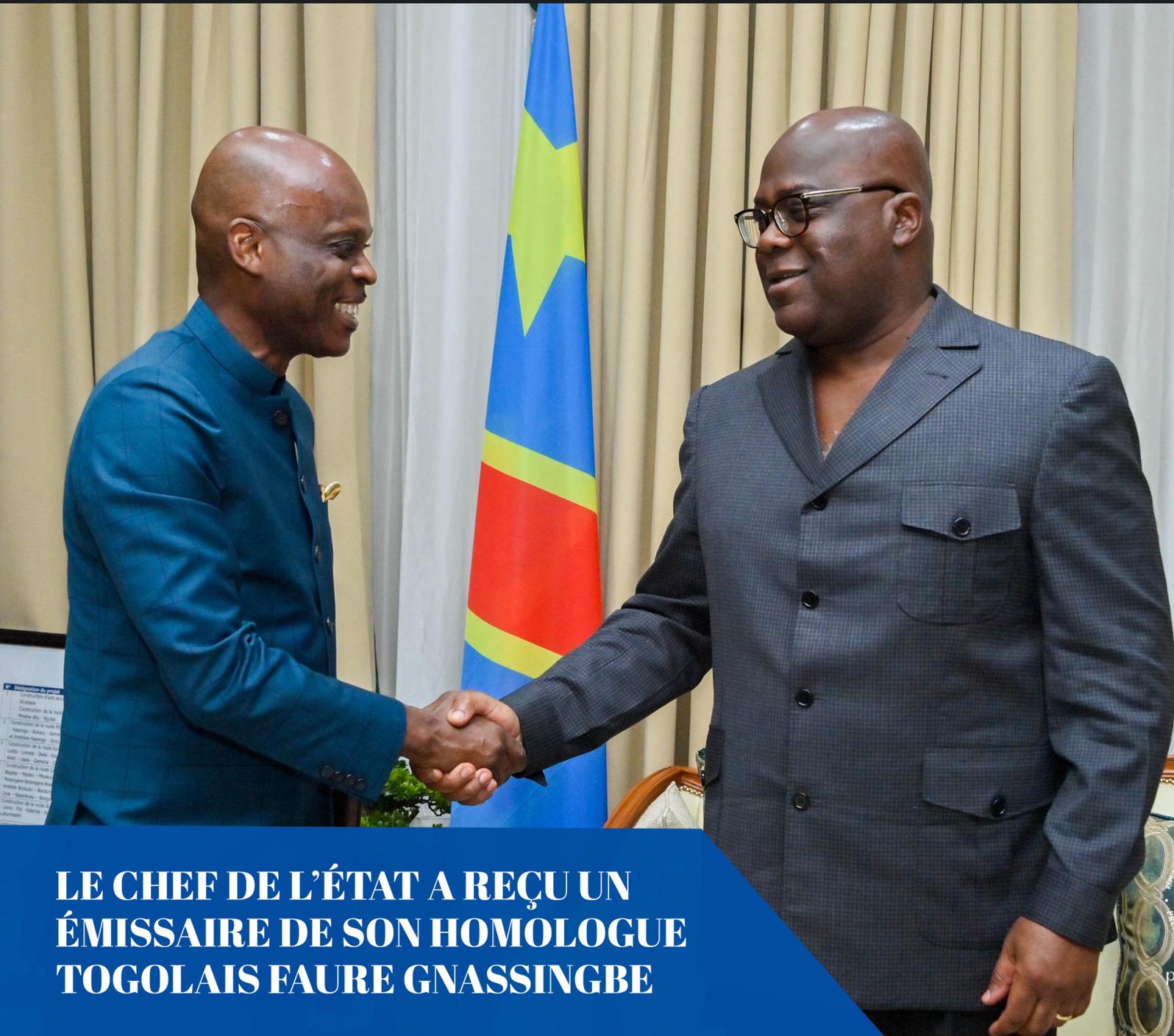
LE PEUPLE D'ABORD

N/257

Du 13 au 19 MAI 2025

Magazine Hebdomadaire d'analyses et d'Informations générales

LE JOURNAL DU CABINET



**LE CHEF DE L'ÉTAT A REÇU UN
ÉMISSAIRE DE SON HOMOLOGUE
TOGOLAIS FAURE GNASSINGBE**





Sommaire

LE PRÉSIDENT TSHISEKEDI A REÇU UN ÉMISSAIRE DE FAURE GNASSINGBE.....	6
LES PROCHAINES ETAPES DE L'ITINÉRANCE CONNUES.....	11
43ÈME CONSEIL DES MINISTRES.....	13
RDC, VERS UN TOURNANT VERT.....	22
PROJET: LA CITÉ DE CHINE EN RDC.....	26
SITUATION HUMANITAIRE PRÉOCCUPANTE.....	30
ANALYSE.....	33



Itinérance : clé du développement intégré !

Parmi les actions notables qui donnent de l'éclat à la gouvernance du Président Félix Tshisekedi figure assurément le Programme de développement local des 145 territoires (PDL-145T).

Après un état des lieux général du pays, le Président Tshisekedi dont le mandat est axé sur « le Peuple d'abord » s'est rendu compte de l'urgence de réduire les inégalités sociales entre populations et entre provinces. C'est donc dans cette optique qu'il a lancé le PDL-145T afin de créer un certain équilibre dans le développement.

Une vision qui s'est davantage renforcée dans les 6 axes prioritaires du nouveau programme quinquennal : plus d'emplois, plus de sécurité, l'amélioration du pouvoir d'achat, la diversification de l'économie, plus d'accès aux services sociaux de base et plus d'efficacité des services publics), lesquels le Chef de l'État veut à tout prix accomplir au cours de ce mandat.

Lors du dernier Conseil des ministres, le Président de la République a annoncé une nouvelle série de visites en provinces. Il a notamment cité les provinces du Lualaba, du Grand Bandundu, du Grand Équateur et du Kongo Central.

Les différents déplacements que le Chef de l'État effectue dans l'arrière-pays lui permettent de palper du doigt non seulement les difficultés et les problèmes auxquels font face les populations au



quotidien, mais aussi à évaluer les résultats de ses efforts de développement intégré.

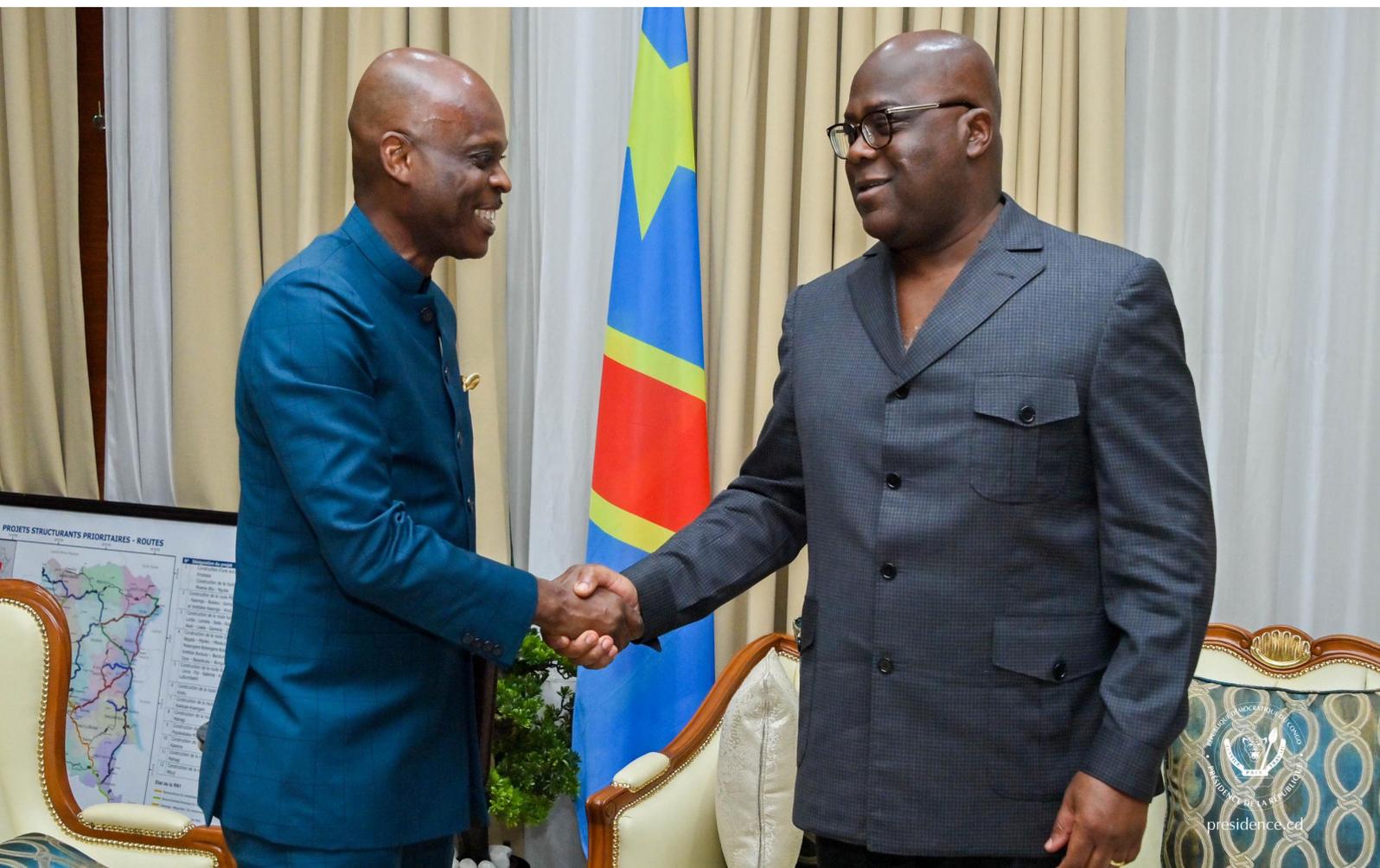
En décembre dernier alors qu'il était en itinérance dans l'espace Kasai, le Chef de l'État a, à lui seul, été le salut des populations. Il a boosté les travaux de construction de la route Kalambambuji, officialisé le lancement des travaux d'un barrage hydroélectrique à Kananga et inauguré les premiers dizaines de kilomètres des routes asphaltées à Mbuji-Mayi.

C'est dans cette perspective que l'annonce d'une nouvelle série d'itinérance du Chef de l'État dans quelques provinces notamment dans le grand Bandundu en proie à l'insécurité causée par le mouvement Mobondo et le conflit Téké-Yaka ou encore dans le grand Équateur ne peut que raviver les espoirs d'un réel développement des provinces. En organisant des Conférences des gouverneurs de provinces rotatives et en lançant les projets de développement des entités territoriales décentralisées et déconcentrées, les provinces se rapprochent davantage de la capitale aussi bien dans les élans de modernité des infrastructures que dans la gestion institutionnelle.

Giscard Kusema Kamba



LE CHEF DE L'ÉTAT A REÇU UN ÉMISSAIRE DE SON HOMOLOGUE TOGOLAIS FAURE GNASSINGBE



Le mercredi 7 mai, à la Cité de l'Union africaine, le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a reçu le ministre togolais des Affaires étrangères, Intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, Robert Dussey.

Ce dernier était porteur d'un message du Président du Togo Faure Gnassingbe, médiateur désigné par l'Union africaine dans la crise sécuritaire qui secoue l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC).

« Je suis venu à Kinshasa au nom

du Président Faure Gnassingbe pour rendre compte des démarches qu'il a déjà entreprises dans le cadre de sa mission de médiation pour que la paix revienne dans l'Est de la RDC », a déclaré M. Dussey, à l'issue de cette entrevue.

L'émissaire du Président Faure Gnassingbe a confié qu'il a présenté au Président Félix Tshisekedi les différentes étapes de la mission qui ont été franchies à ce jour dans le cadre de la médiation togolaise.

Monsieur Robert Dussey a rassuré que les discussions se poursuivent encore en vue de

trouver une issue favorable à cette crise.

Pour rappel, c'est le dimanche 13 avril dernier que le Président Faure Gnassingbe a accepté de prendre la médiation pour mettre un terme à la crise sécuritaire dans l'Est de la RDC.

Le Président togolais a succédé à son homologue angolais João Lourenço et se charge dorénavant du Processus aligné Luanda-Nairobi.

Pitshou Makwela

UN ÉMISSAIRE DU PRÉSIDENT JOHN DRAMANI À KINSHASA POUR SOLLICITER L'APPUI DE LA RDC À L'ÉLECTION DE SON CANDIDAT À L'ONU TOURISME

Le vendredi 09 mai dernier à la Cité de l'Union africaine, à Kinshasa, le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a reçu le Docteur Mohamed Ibn Chambas, émissaire du Président ghanéen John Dramani Mahama, venu lui présenter le candidat du Ghana au poste de Secrétaire général de l'ONU Tourisme pour la période 2026 – 2029.

« C'est le seul candidat africain soutenu par l'Union africaine », a précisé le Dr Chambas, avant de rassurer que « le Président Félix Tshisekedi nous a assuré du soutien de la République Démocratique du Congo pour que l'Afrique occupe cette position pour la première fois ».

L'envoyé spécial du Président du Ghana estime que « le tourisme étant devenu un atout de développement et de création d'emplois, l'Afrique a besoin d'avoir quelqu'un qui puisse défendre ses intérêts dans ce domaine ».

Le candidat du Ghana au Secrétariat général de l'ONU Tourisme s'appelle Muhammad Adam.

C'est un diplomate de carrière et défenseur d'un tourisme durable et inclusif. Il a notamment été Ambassadeur du Ghana en

Espagne et Consul général de son pays à Djeddah, en Arabie saoudite.

M. Adam sera face à 5 autres candidats venus des Émirats arabes unis, de la Tunisie, du Mexique, de la Grèce et de la Géorgie. Le mandat de l'actuel Secrétaire général, M. Zurab Pololikashvili, expire le 31 décembre 2025.

Il incombe donc à l'Assemblée générale de l'ONU Tourisme qui se tiendra à Riyad (Arabie saoudite), du 7 au 11 novembre 2025, de nommer, sur recommandation du Conseil exécutif de cette organisation, le nouveau Secrétaire général à la majorité des deux tiers des membres effectifs présents et votants de l'Assemblée.

Carol Lumingu



LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A PRÉSIDÉ LE 43^{ème} CONSEIL DES MINISTRES



Sous la présidence du Chef de l'État, les membres du gouvernement central ont participé, le vendredi 09 mai dernier à la Cité de l'Union africaine, à la 43ème réunion ordinaire du Conseil des ministres.

Outre la communication du Président de la République, cette rencontre hebdomadaire a

traité notamment des questions liées à la situation sécuritaire, humanitaire et épidémiologique dans le pays.

Ce Conseil a également planché sur la poursuite des travaux d'opérationnalisation du cadre de gouvernance des investissements publics, l'exploitation du manganèse dans le territoire de Luozi (Kongo Central), la prise en

charge des frais de participation aux évaluations certificatives des élèves du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et la situation des inondations dans le pays.

5 projets de loi ont également examinés au cours de cette réunion.

Carol Lumingu

L'EXÉCUTIF CONGOLAIS RESSERRE LES RANGS FACE À L'ÉPREUVE SÉCURITAIRE

En marge de la 43^{ème} réunion ordinaire du Conseil de ministres, présidée par le Chef de l'État, Son Excellence Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, le Gouvernement de la République a recentré ses priorités sur deux axes majeurs : la diversification économique en temps de crise sécuritaire, et le renforcement de l'intégrité financière au sein des entités publiques.

Une double approche, stratégique et urgente, portée avec fermeté par la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement.

Diversification économique : une nécessité en contexte de crise

Face à un contexte national marqué par des pressions multiformes — sécuritaires, humanitaires et diplomatiques — la Première ministre a rappelé que la résilience économique du pays dépend désormais de la capacité à diversifier les moteurs de croissance.

Si la guerre à l'Est impose une concentration budgétaire sur les dépenses militaires et humanitaires, il devient impératif de ne pas délaissier les secteurs structurants à long terme.

Elle a ainsi plaidé pour une accélération des investissements dans l'agriculture, la pêche et l'élevage, couplée à une politique volontariste de désenclavement des zones rurales. Ces efforts,



selon elle, doivent capitaliser sur les initiatives en cours, notamment le Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T) et les projets du Ministère du Développement Rural portant sur les voies navigables et les routes de desserte agricole.

Un plan d'action minimum pour des résultats tangibles

La réunion du Comité de Conjoncture Économique du 7 mai dernier, qu'elle a présidée, a permis d'examiner les contours d'un programme d'action minimum, à mettre en œuvre rapidement.

L'objectif : traduire les performances

macroéconomiques observées ces derniers mois en résultats perceptibles dans le quotidien des Congolais.

À cet effet, la Commission Économie, Finances et Reconstruction (ECOFIRE) a été mandatée pour identifier les interventions prioritaires et urgentes, tout en proposant une stratégie de financement alignée sur l'urgence nationale.

Ce compact économique devrait bénéficier d'un traitement budgétaire équivalent à celui des dépenses sécuritaires, a insisté la Première Ministre. Les conclusions de cette mission sont attendues à la prochaine réunion du Comité.

Gouvernance financière : l'alerte sur des états financiers défaillants. L'intervention de la Cheffe du Gouvernement a également mis en lumière un mal plus insidieux, mais non moins préoccupant : les défaillances dans la production des états financiers des entités publiques.

Forte de données préoccupantes remontées à son cabinet, la Première ministre a dénoncé l'existence d'anomalies significatives dans les états financiers de l'exercice 2024, ainsi que des incohérences majeures constatées lors des Assemblées Générales Ordinaires de certaines entreprises à participation publique.

Ces écarts mettent en péril la fiabilité des bilans et compromettent la sincérité des résultats financiers communiqués.

Réformer pour restaurer la confiance. Ces dérives révèlent, selon elle, un grave dysfonctionnement des mécanismes de contrôle interne et un déficit de gouvernance financière.

Or, la transparence des états financiers est une condition sine qua non de la confiance des citoyens et des partenaires techniques et financiers.

Dans cette perspective, la Première ministre a instruit le ministre du Portefeuille ainsi que tous les ministres de tutelle concernés, de veiller à la tenue régulière des Assemblées Générales et Conseils d'Administration, en conformité

avec les normes légales.

Les documents comptables doivent désormais être rigoureusement validés avant toute approbation, afin de garantir une gestion responsable des ressources publiques.

Un cap gouvernemental ferme entre résilience économique et moralisation de la gestion publique.

Entre urgence sociale, rigueur budgétaire et exigences de transparence, l'exécutif congolais entend inscrire son action dans une gouvernance plus crédible et tournée vers l'impact réel sur la population. Cette double dynamique — relance économique et moralisation financière — s'annonce comme l'épine dorsale de la résilience congolaise, dans un contexte de haute tension mais aussi de hautes aspirations.

Nathan Mpoiyi



LUALABA, KONGO CENTRAL, GRAND BANDUNDU, GRAND ÉQUATEUR, LES PROCHAINES DESTINATIONS CONNUES

Lors de la quarante-troisième réunion du Conseil des ministres qu'il a lui-même présidée le 09 mai 2025 à la Cité de l'Union africaine, à Kinshasa, le Chef de l'État Félix Tshisekedi a annoncé aux membres du gouvernement les prochaines provinces qu'il va visiter pour son itinérance.

De la reprise des missions d'itinérance dans les différentes provinces Cette nouvelle série partira de la province du Lualaba avant de se poursuivre dans le Kongo Central, dans l'espace Grand Bandundu et enfin dans l'espace Grand Équateur.

Le Président de la République a rappelé que c'est depuis le mois d'octobre 2024 qu'il a entamé des visites d'itinérance à travers l'ensemble du territoire national.

Ces visites, effectuées dans les provinces de la Tshopo, du Haut-Katanga, du Haut-Lomami, du Tanganyika, du Haut-Uélé, du Bas-Uélé, ainsi que dans l'espace Grand Kasai, lui ont permis, une fois de plus, de toucher du doigt les réalités du Congo profond.

D'après le Chef de l'État, cela a constitué une occasion privilégiée de se rapprocher des populations, d'écouter leurs doléances et de prendre des mesures nécessaires et urgentes.



Les problèmes les plus récurrents se rapportent notamment à la sécurité des personnes et de leurs biens; la porosité de certaines frontières et le sous-effectif des forces armées et de la Police Nationale affectées à leur sécurisation ou encore à la persistance des conflits intercommunautaires liés à la terre, aggravée par l'installation peu contrôlée de certains groupes ethniques étrangers.

Il y a aussi les questions liées au délabrement avancé des voies de communication, en particulier

les routes de desserte agricole, facteur clé de la baisse de la production, à l'enclavement des centres de consommation et de la cherté de la vie ; au rythme observé dans la mise en œuvre du Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T), avec des taux d'exécution physique en deçà des attentes dans certaines zones et à la nécessité urgente de construction et de modernisation des infrastructures socio-économiques de base : routes, centrales hydroélectriques et solaires, usines, stades, écoles,

hôpitaux, etc.

La deuxième série de visites coïncidera avec la douzième Conférence des Gouverneurs, convoquée par l'Ordonnance n°25/187 du 28 mars 2025, prévue à Kolwezi du 10 au 13 juin 2025.

Compte tenu de l'importance stratégique de ces déplacements pour la concrétisation des engagements, notamment en matière de progrès social, de santé publique, de voiries urbaines et d'infrastructures structurantes, il est impérieux d'assurer une coordination interministérielle rigoureuse afin d'atteindre les résultats escomptés.

Comme le révèle le compte-rendu du dernier Conseil de ministres, sous la coordination de la Première ministre Judith Suminwa, le Président Félix Tshisekedi a instruit le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, le vice-Premier ministre, ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants, le vice-Premier ministre, ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, le ministre d'État, ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, le ministre d'État, ministre de la Justice et Garde des Sceaux, le ministre d'État, ministre des Infrastructures et Travaux Publics, le ministre d'État, ministre du Budget, le ministre des Finances, le ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité, le ministre des Mines,

le ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale ainsi que tout autre membre du Gouvernement dont les attributions sont concernées à prendre les dispositions d'usage dans le cadre de leurs attributions respectives.

Dans la même perspective, les Gouverneurs des provinces concernées sont invités à transmettre, en amont, les listes des projets ou ouvrages à fort impact déjà réalisés dans leurs juridictions respectives, en vue de leur visite ou inauguration.

Chris Mumpakani Atem



COMPTE-RENDU DE LA QUARANTE-TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 25 Avril 2025

Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix- Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 09 mai 2025 à la Cité de l'Union Africaine, la quarante-troisième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;
- II. Points d'information ;
- III. Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;
- IV. Examen et adoption d'un texte.

I. C O M M U N I C A T I O N DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur deux (02) points principaux, à savoir :

1. De la reprise des missions d'itinérance dans les différentes provinces.

Le Président de la République a rappelé que c'est depuis le mois d'octobre 2024 qu'il a entamé une série de visites d'itinérance

à travers l'ensemble du territoire national. Ces visites, effectuées dans les provinces de la Tshopo, du Haut- Katanga, du Haut-Lomami, du Tanganyika, du Haut-Uélé, du Bas-Uélé, ainsi que dans l'espace Grand Kasai, lui ont permis, une fois de plus, de toucher du doigt les réalités du Congo profond.

Elles ont constitué une occasion privilégiée de se rapprocher de nos populations, d'écouter leurs doléances et de prendre les mesures nécessaires et urgentes en rapport notamment avec :

- La sécurité des personnes et de leurs biens ;
- La porosité de certaines frontières et le sous-effectif des forces armées et de la Police Nationale affectées à leur sécurisation ;
- La persistance des conflits intercommunautaires liés à la terre, aggravée par l'installation peu contrôlée de certains groupes ethniques étrangers ;
- Le délabrement avancé des voies de communication, en particulier les routes de desserte agricole, facteur clé de la baisse de la production, de l'enclavement des centres de consommation et de la cherté de la vie ;
- Le rythme observé dans la mise en œuvre du Programme de Développement Local des 145

Territoires (PDL-145T), avec des taux d'exécution physique en deçà des attentes dans certaines zones :

- La nécessité urgente de construction et de modernisation des infrastructures socio-économiques de base : routes, centrales hydroélectriques et solaires, usines, stades, écoles, hôpitaux, etc.

Dans le cadre de cette initiative d'itinérance, le Président de la République a annoncé le début de la prochaine série qui partira de la province du Lualaba avant de se poursuivre dans le Kongo Central, dans l'espace Grand Bandundu et enfin dans l'espace Grand Equateur.

Cette visite coïncidera avec la douzième Conférence des Gouverneurs, convoquée par l'Ordonnance n°25/187 du 28 mars 2025, prévue à Kolwezi du 10 au 13 juin 2025.

Compte tenu de l'importance stratégique de ces déplacements pour la concrétisation des engagements, notamment en matière de progrès social, de santé publique, de voiries urbaines et d'infrastructures structurantes, il est impérieux d'assurer une coordination interministérielle rigoureuse afin d'atteindre les résultats escomptés.

A cet effet, sous la coordination de la Première Ministre, il a instruit les membres du Gouvernement ci-après à prendre les dispositions d'usage dans le cadre de leurs attributions respectives : le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics, le Ministre d'Etat, Ministre du Budget, le Ministre des Finances, le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité, le Ministre des Mines, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale ainsi que tout autre membre du Gouvernement dont les attributions sont concernées.

En outre, les Gouverneurs des provinces concernées sont invités à transmettre, en amont, les listes des projets ou ouvrages à fort impact déjà réalisés dans leurs juridictions respectives, en vue de leur visite ou inauguration.

2. De la nécessité de définir les normes environnementales en République Démocratique du Congo

Le Président de la République tient à l'impératif pour notre pays de se doter de normes environnementales claires et efficaces, afin de garantir la

qualité de l'air, de l'eau et du sol. L'absence de normes environnementales engendre de nombreuses conséquences néfastes.

Les producteurs, exploitants et autres opérateurs économiques génèrent des déchets sous diverses formes, rejets, déversements ou émissions sans disposer de seuils de référence réglementaire définissant les limites acceptables pour les paramètres physico-chimiques dans l'environnement.

Le statut de la République Démocratique du Congo en tant que « pays solution » face aux défis environnementaux et climatiques mondiaux implique une responsabilité accrue, tant sur le plan national qu'international.

Car, l'article 53 de notre Constitution consacre le droit de chaque citoyen à un environnement sain, condition essentielle à son épanouissement.

Par conséquent, l'établissement de telles normes permettra :

- de fixer un cadre de régulation des rejets dans les milieux récepteurs naturels ;
- d'assurer une évaluation rigoureuse de la conformité environnementale des installations classées ;
- de faciliter la ratification de l'amendement sur les hydrofluorocarbures (HFC) au Protocole de Montréal.

Il relève donc de la responsabilité du Gouvernement de combler ce vide juridique, afin de permettre à notre pays d'assumer pleinement son rôle sur la scène

internationale, conformément à son destin de « pays solution ».

Tandis que la conformité des produits et services est assurée par l'Office Congolais de Contrôle, celle de l'environnement relève de l'administration du Ministère de l'Environnement.

D'où, la nécessité pour toutes les parties prenantes à conjuguer leurs efforts pour mener à bien cette mission.

Le Président de la République a engagé la Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, ainsi que le Ministre du Commerce Extérieur, en collaboration avec son Cabinet, à mettre en place une Commission ad hoc qui devra travailler sur la base des projets déjà existants, afin de proposer un cadre réglementaire solide et adapté qui favorisera l'adoption de normes environnementales, la normalisation du mode de vie national et l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur la nécessité de poursuivre la diversification de l'économie dans le contexte sécuritaire actuel où la priorité est réservée aux interventions dans les secteurs militaire, humanitaire et diplomatique et qui impacte sur les dépenses courantes liées au fonctionnement des Institutions et sur les objectifs du Programme d'Actions du Gouvernement.

Il se dégage, dans le cadre de la résilience de notre économie, la nécessité de poursuivre et d'accélérer sa diversification en privilégiant les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage avec un effort de désenclavement des zones rurales.

Ces préoccupations sont, notamment, déjà prises en compte dans le PDL-145T et dans le Programme présenté par le Ministre du Développement Rural qui comprend plusieurs champs d'actions, entre autres, les voies navigables et les routes de desserte agricole.

A cet effet, la réunion du Comité de Conjoncture Economique du Gouvernement qu'elle a tenue le mercredi 7 mai 2025 a examiné les conditions de la mise en place d'un programme d'action minimum, dans un délai relativement court, dans le but de refléter les résultats encourageants réalisés sur le plan macroéconomique dans le vécu quotidien de nos concitoyens.

La Première Ministre a, à ce propos, chargé la Commission Economie, Finances et Reconstruction (ECOFIRE) du Gouvernement de déterminer les actions prioritaires devant constituer ce compact d'interventions prioritaires et urgentes et, de définir une stratégie claire de financement, qui devrait bénéficier du même degré d'urgence que celui accordé aux dépenses sécuritaires.

Les conclusions sont attendues à la prochaine réunion du Comité de Conjoncture Economique,

dans la perspective de leur présentation au Conseil des Ministres.

Sur un autre volet de son intervention, la Première Ministre a abordé la question de l'intégrité des états financiers dans les entités publiques.

À ce propos, elle a attiré l'attention des membres du Gouvernement sur l'importance de l'intégrité, de la sincérité et de la transparence des états financiers produits par les entités publiques, qu'il s'agisse des entreprises du portefeuille, des établissements publics ou des sociétés commerciales à participation publique.

Des informations en sa possession font état des anomalies significatives dans les états financiers de l'exercice 2024 et des incohérences majeures constatées lors des Assemblées Générales Ordinaires de quelques entreprises publiques.

Des erreurs qui mettent en cause la fiabilité des bilans et des résultats présentés.

Cette défaillance, a - t - elle déploré, met en lumière un dysfonctionnement des dispositifs de contrôle interne et une fragilité dans le suivi de la gouvernance financière de ces entités publiques.

Par ailleurs, l'amélioration de la gouvernance financière de nos entités publiques constitue une priorité pour restaurer la confiance des citoyens, des Partenaires Techniques et Financiers, et pour assurer une gestion rigoureuse et responsable

des ressources publiques.

À ce titre, la Première Ministre a recommandé au Ministre du Portefeuille et à tous les autres Ministres de tutelle de veiller à ce que les Assemblées Générales et les Conseils d'Administration des structures sous leur responsabilité, en rapport avec la validation des états financiers, se tiennent dans le strict respect des normes légales et avec des documents financiers fiables, préalablement validés.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire.

Au nom du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, le Vice-Ministre des Affaires Coutumières a présenté l'état et l'administration du territoire national.

L'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué par :

- La préoccupation consécutive à l'intensification des hostilités dans la périphérie de la ville d'Uvira ;
- Le soulagement dans l'opinion consécutivement à la poursuite des évacuations de Goma vers Kinshasa via Beni, sous l'encadrement du CICR avec le concours de la MONUSCO, des militaires, Policiers et autres agents.

Dans un autre chapitre, il a été relevé quelques actes de banditisme et de criminalité dans certaines villes et agglomérations. Pour ce faire,

l'opération « NDOBO » déjà lancée à Kinshasa, Matadi et Lubumbashi et pour laquelle les Forces de Police estiment donner un résultat efficace devrait se poursuivre et être d'application de manière permanente dans toutes les provinces.

Le Vice-Ministre des Affaires Coutumières a enfin donné de manière indicative, la situation relative aux catastrophes et sinistres ainsi que l'état du territoire dans nos frontières.

Le Conseil a pris acte ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a passé en revue la situation sécuritaire sur différents fronts dans l'Est du pays.

Les opérations militaires sont principalement marquées par les offensives des forces d'agression dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, en dépit des pourparlers et des appels au cessez-le-feu. Face à ces menaces expansionnistes, les FARDC défendent leurs positions.

Dans la province de l'Ituri, les opérations conjointes des FARDC et de l'UPDF se poursuivent afin de combattre les groupes armés opposés au processus de paix, notamment dans les territoires de Djugu, Mahagi et Irumu.

A l'Ouest, l'opération Ngemba menée par les FARDC pour la traque des Mobondo a permis de circonscrire leurs actions dans une zone bien définie à Popokabaka, en vue de leur neutralisation finale.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo, essentiellement liée au Mpx et au Choléra.

Pour ce qui est du Mpx, la tendance à la 17ème semaine est marquée par une légère augmentation de cas suspects passant de 2.693 à 2.707. Du début de l'année 2024 jusqu'à la 17ème semaine 2025, le cumul est de 103.823 cas suspects dont 20.804 cas confirmés et 1.774 décès, soit une létalité de 1,71%.

Quant au Choléra, la tendance à la 17ème semaine épidémiologique est marquée par une baisse du nombre des nouveaux cas passant de 900 à 729 cas suspects dont 15 décès, soit une létalité de 2% contre 1% à la 16ème semaine.

Depuis le début de l'année 2025 jusqu'à la 17ème semaine épidémiologique, le cumul de cas suspects est de 19.162 dont 379 décès.

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a particulièrement, par la suite, fait le point de la situation sanitaire dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ainsi que dans la ville de Kinshasa où il est fait état des nouvelles notifications épidémiologiques.

La santé des personnes sinistrées par des catastrophes naturelles

fait également partie des dossiers suivis méticuleusement par les services de santé qui y apportent les solutions de contrôle et de riposte appropriées.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.4. Note d'information relevant du développement rural
Le Ministre d'Etat, Ministre du Développement Rural a informé le Conseil de la nécessité de réhabiliter urgemment les axes routiers prioritaires de desserte agricole dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, d'une part, et ceux pouvant faciliter l'approvisionnement de la ville d'Isiro et ses environs en province du Haut-Uélé, d'autre part.

Il a passé en revue les différents axes routiers prioritaires concernés et motivé l'urgence de leur réhabilitation en vue de faciliter la reprise des trafics routiers et de maintenir le flux d'approvisionnement des bassins agricoles vers les grands centres de consommation.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant du secteur minier

Le Ministre des Mines a présenté au Conseil une note d'information à deux volets :

1° Projet d'exploitation de manganèse dans le territoire de Luozi, province du Kongo Central, par la société japonaise Asia Mineral Limited (AML), 7ème exportateur mondial de manganèse, avec une expertise avérée dans l'exploitation, la transformation et la

commercialisation de ce minerai stratégique.

Il s'agit d'un exemple concret et structurant de mise en œuvre de la diversification des partenaires, des minerais exploités, des provinces minières, des produits finis et semi-finis, et de l'économie nationale.

Ce projet d'exploitation de gisements de manganèse s'inscrit pleinement dans la nouvelle vision de la gouvernance minière et représente un levier puissant de transformation territoriale, sectorielle et économique.

Après avoir expliqué les impacts attendus de ce projet, le Ministre des Mines a annoncé le lancement de la phase exploratoire pour le 21 mai 2025. L'investissement global à consentir prévoit une production annuelle projetée à deux millions de tonnes.

Il a sollicité le soutien actif du Gouvernement pour assurer le bon déroulement de ce projet, en facilitant les démarches administratives, l'accompagnement institutionnel et les partenariats techniques requis.

2° Commission d'enquête de la CIRGL sur l'exploitation illégale des minerais de la République Démocratique du Congo par le Rwanda et ses supplétifs du M23-AFC

Rappelant les mesures prises pour contrer l'exportation illégale de nos minerais par le Rwanda et ses supplétifs du M23, lesquelles ont été annoncées lors de 34ème réunion du Conseil des Ministres, le Ministre des

Mines a évoqué le classement des sites miniers du Nord-Kivu et du Sud-Kivu « zones rouges » et l'exigence de la suspension de l'octroi des certificats CIRGL aux exportations rwandaises.

A la suite des démarches entreprises en vue du suivi de ces mesures, il a précisé que le Conseil de l'Union Européenne a décrété des sanctions visant une dizaine de personnalités et entités rwandaises et Congolaises, y compris Francis Kamanzi, directeur général de l'Office rwandais des mines, pétrole et gaz, et la raffinerie d'or de Gasabo (Gasabo Gold Refinery), basée à Kigali, pour « extraction illégale et trafic de ressources naturelles provenant de l'est de la RDC ».

Par ailleurs, il a annoncé que la CIRGL a mise sur pied une Commission d'enquête pour examiner les plaintes de la République Démocratique du Congo sur l'exploitation illégale de ses ressources minières.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Rapport synthèse de la 37ème Session Ordinaire du Conseil National du Travail

Le Ministre de l'Emploi et Travail a présenté le rapport-synthèse de la 37ème Session Ordinaire du Conseil National du Travail tenue à Kinshasa, du 24 au 29 avril 2025.

En effet, les grandes résolutions issues de ces assises et convenues par les parties ont été présentées. Il s'agit respectivement :

- En ce qui concerne l'ajustement et la fixation du

nouveau SMIG : l'ajustement du SMIG à 14.500 FC payable à partir du mois de mai 2025 et la fixation du SMIG à 21.500 FC payable à partir du mois de janvier 2026.

Le rapport final signé et approuvé par toutes les parties assorti d'un projet de Décret est transmis au Gouvernement.

Dans la même veine, la plénière a proposé un autre projet de Décret pouvant permettre de clarifier les deux régimes : celui de fixation et celui d'ajustement du SMIG, ainsi que des projets d'Arrêtés permettant le bon fonctionnement de la Commission Nationale Tripartite chargée du suivi de l'application du SMIG.

- Concernant la demande de déplaçonnement du taux de cotisation patronale due à l'ONEM à 2% : les parties se sont mises d'accord, par consensus, d'ajuster la contribution patronale à 0.5%.

- Concernant la demande d'uniformisation du taux de contribution patronale due à l'INPP à 3% : le point d'accord prévoit l'ajustement du taux de cette contribution de la manière suivante :

- Pour les entreprises privées qui payaient 1%, la plénière a décidé de l'ajuster à 2% ; celles de 2% à 3% ainsi que celles de 3% à 3,5%.

- Quant aux entreprises publiques, le taux est passé de 3% à 4%.

- Au sujet de l'opérationnalisation de la Loi sur la couverture santé universelle (CSU), notamment

la cotisation et les contributions dues au fonds de solidarité de santé pour le régime d'assurance maladie obligatoire.

La plénière s'est accordée sur une cotisation de 2,5 dollars américains par travailleur par mois afin de permettre au Fonds de Solidarité Sociale de bien fonctionner et étendre ses actions dans tous les secteurs.

Ainsi, toutes les 28 matières inscrites à l'ordre du jour ont été traitées, dans un climat de dialogue social, avec sens élevé d'échange et d'écoute sincère ; et la tripartite a eu à formuler de propositions audacieuses et pris des engagements fermes conformément aux instructions du Président de la République données lors de la 40ème réunion du Conseil des Ministres, tenue à Lubumbashi le 18 avril 2025.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.7. Note d'information relevant de l'enseignement supérieur
Au nom de sa collègue de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, la Ministre de la Culture, Arts et Patrimoines a informé le Conseil de la tenue de la 16ème session de l'Assemblée Générale du Conseil Inter-Universitaire de l'Afrique de l'Est (IUCEA) en République Démocratique du Congo.

Elle a indiqué que l'Assemblée Générale qui se tient chaque année est l'organe décisionnel suprême, composée des Recteurs des Universités membres ainsi que des Représentants des Ministères des Etats ayant

l'enseignement supérieur dans leurs attributions.

Chacun de ces rendez-vous annuels est un moment pour faire un bilan détaillé de ses réalisations, de ses défis, de son financement, de ses opportunités et de ses projets et programmes.

Pour rappel, c'est en marge de la 15ème Assemblée Générale tenue à Juba, en République du Soudan du Sud, que la République Démocratique du Congo avait demandé d'abriter les assises de la 16ème session de l'Assemblée Générale de l'IUCEA en 2025.

C'est pourquoi la Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a sollicité l'accompagnement du Gouvernement.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.8. Note d'information relevant des affaires sociales
La Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a fait le point de la situation des inondations à Kinshasa et dans d'autres provinces du pays.

En liminaire, elle a fait savoir que la situation humanitaire dans l'ensemble du pays reste préoccupante suite à la guerre d'agression qui a occasionné une crise humanitaire sans précédente.

Cette situation est exacerbée par des catastrophes naturelles, notamment, les pluies diluviennes et les inondations, les vents violents, les incendies

et les naufrages. Parmi les conséquences des dernières pluies diluviennes à Kinshasa, il a été enregistré un cumul de 9.062 personnes sinistrées et actuellement hébergées sur dans quatre sites (5.098 femmes et 3.964 hommes).

Dans les autres provinces, les sinistrés enregistrés à la suite, soit des pluies diluviennes, soit des inondations, sont au nombre de : 2.085 dans le Kongo- Central, 2.615 dans le Kasai-Central, 44.565 dans le Kasai-Oriental, 901 dans le Sankuru, 1.763 dans le Tanganyika, 2.160 dans le Lualaba, 2.500 dans le Maniema, 1.690 dans l'Equateur, 4.500 dans le Bas-Uele et 6.290 dans le Haut-Katanga.

La Ministre des Affaires Sociales, Humanitaires et Solidarité Nationale a également fait part au Conseil d'autres cas sinistres liés aux conflits communautaires et aux déplacements internes.

Pour ces cas et ceux présentés ci-haut, elle est revenue sur la consolidation de mécanismes d'interventions d'urgence du Gouvernement garantissant une réponse rapide, efficace et adaptée à travers le pays.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.9. Note d'information relevant au secteur de la pêche
Le Ministre de la Pêche et Elevage a informé le Conseil de la commémoration de la 58ème Journée nationale du Poisson, ce 24 juin 2025 à Matadi, Luozi et Inga, sur le thème : « Le Poisson, denrée stratégique pour le

développement économique de la République Démocratique du Congo ».

Il a précisé que le choix porté sur ces cités trouve sa justification dans la nécessité pour les paysans pêcheurs de ces zones de pêche qui participent activement sur fonds propres à la mise en œuvre du programme du Gouvernement pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnel de communier, pour la première fois, avec les décideurs du niveau national.

A cette occasion ces communautés des pêcheurs pourront bénéficier d'un appui du Gouvernement en intrants et équipements de pêche. Instituée depuis 1967, cette commémoration annuelle passe pour une piste de prédilection pour développer une synergie entre les décideurs et les producteurs du poisson et ce, en vue de consolider les bienfaits qui ont été graduellement générés par cette manifestation qui met en confiance les acteurs primaires de la pêche et de l'aquaculture.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.10. Note d'information relevant au secteur des sports

Le Ministre des Sports et Loisirs a fait le point du projet de partenariat Stratégique entre la République Démocratique du Congo et l'AS Monaco pour la visibilité et le développement du football.

Il a souligné que ce club a une histoire dans le football mondial et un lien particulier avec notre pays. Nombreux sont ces joueurs d'origine Congolaise qui y ont

joué ou effectué leurs premiers pas, à l'instar de Chris Shabani Nonda, Dieu-Merci Mbokani, Marcel Tisserand ou encore Benoît Badiashile.

A ce titre, un partenariat avec l'AS Monaco offrirait à la RDC une plateforme de visibilité exceptionnelle à travers :

- l'image de marque associée (prestige et notoriété) améliorant sa perception internationale et attirant potentiellement des investissements dans le secteur du sport (économie et industries des sports) et dans d'autres secteurs ;
- des initiatives de communication conjointes au travers des campagnes promotionnelles mettant en avant la culture, le tourisme et le potentiel du pays touchant un public international diversifié ;
- des événements et des matchs amicaux en RDC ou à Monaco ;
- la présence du pays sur les supports de communication du club.

La formation est l'autre facette de ce partenariat. Elle rejoint deux points importants des objectifs du Gouvernement à travers le Ministère des Sports : la nécessité de mettre en place une Académie des sports et la construction prochaine d'un Institut National des sports et de la performance, fruit du partenariat franco-congolais.

Ce projet de partenariat est étalé sur une période de 3 ans. Il implique d'autres secteurs importants du Gouvernement tels le tourisme, le commerce extérieur, les finances, l'économie, la santé, etc.

Le Ministre des Sports et Loisirs a précisé que partenariat ouvrirait de nouvelles perspectives sportives et économiques à toutes les parties. Car, il s'agit d'un échange structurant pour l'avenir, un projet ambitieux qui dépasse le cadre sportif et vise à construire un modèle de coopération durable.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 42^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 02 mai 2025.

IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) TEXTE

IV.1. Projet de Loi relevant du secteur de la Justice

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil, pour examen et délibération, le projet de Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 22 mai 2025.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce texte.

Commencée à 14h22', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h27'.

Pour le Ministre de la Communication et Médias, Porte-parole du Gouvernement en mission,

Yolande ELEBE MA NDEMBO
Ministre de la Culture, Arts et Patrimoines

SEMAINE EN IMAGES



SEMAINE EN IMAGES



DES NORMES ENVIRONNEMENTALES CLAIRES POUR UNE GESTION DURABLE ET UNE RESPONSABILITE INTERNATIONALE



Le vent du changement souffle sur la gouvernance environnementale en République Démocratique du Congo.

Sous l'égide de Son Excellence Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République et Chef de l'État, la 43^{ème} réunion ordinaire du Conseil de ministres s'est tenue vendredi 9 mai 2025 à la Cité de l'Union Africaine, marquant un nouveau pas écologique vers l'établissement d'un cadre juridique précis et adapté, pour la protection de l'environnement, aux spécificités de son territoire.

Au cœur des délibérations : la nécessité urgente de doter le pays de normes environnementales

rigoureuses, dans un contexte où l'absence de réglementation entraîne des conséquences alarmantes sur la santé et la sécurité de ses citoyens et sur les milieux naturels.

Le Chef de l'État a souligné avec insistance l'impératif d'agir, estimant que la RDC, en tant que « pays solution » face aux défis environnementaux planétaires, ne saurait rester en marge des standards internationaux.

Un vide juridique aux conséquences graves Les enjeux environnementaux en RDC sont complexes et multiples.

Le pays, riche en ressources naturelles, voit quotidiennement ses sols, ses eaux et son air

soumis à des déversements non contrôlés, à des émissions polluantes et à des rejets toxiques par de nombreux acteurs économiques, notamment dans les secteurs minier, industriel et agricole.

Sans seuils réglementaires, le pays subit autant d'agressions contre un environnement déjà fragilisé par de telles pratiques industrielles souvent incontrôlées.

En l'absence de repères juridiques clairs, les autorités se trouvent démunies pour encadrer, sanctionner ou corriger ces dérives.

Cette réalité va à l'encontre de

l'article 53 de la Constitution congolaise, qui garantit à chaque citoyen le droit à un environnement sain.

Pour le Président Tshisekedi, il s'agit donc d'un enjeu de souveraineté environnementale, mais aussi d'une condition essentielle à l'épanouissement de la population et à la crédibilité du pays sur la scène internationale.

La vision présidentielle : une responsabilité nationale et internationale

Le Conseil de ministres a donc acté la mise en place d'un processus de normalisation environnementale ambitieux. Celui-ci visera à :

- Réguler les rejets dans les milieux naturels (rivières, atmosphère, sols) ;
- Évaluer la conformité des installations industrielles par des critères scientifiquement établis ;
- Faciliter l'adhésion de la RDC aux conventions internationales, notamment l'amendement sur les hydrofluorocarbures (HFC) au Protocole de Montréal.

Une commission ad hoc sera prochainement mise en place.

Le Président de la République a confié cette mission à la ministre d'État en charge de l'Environnement et Développement Durable, en collaboration avec le ministre du Commerce Extérieur et le Cabinet présidentiel.

Cette équipe devra s'appuyer sur les projets existants pour élaborer un cadre réglementaire solide, cohérent avec les exigences du

développement durable et adapté aux réalités congolaises.

Un chantier national à construire ensemble L'normalisation environnementale ne pourra être effective que par une mobilisation conjointe de toutes les parties prenantes : administration, opérateurs économiques, société civile et partenaires internationaux.

Si l'Office Congolais de Contrôle (OCC) veille à la conformité des produits et services, la responsabilité de l'environnement revient au Ministère concerné. Une coordination étroite entre les institutions est donc indispensable.

Un cap écologique vers le développement durable

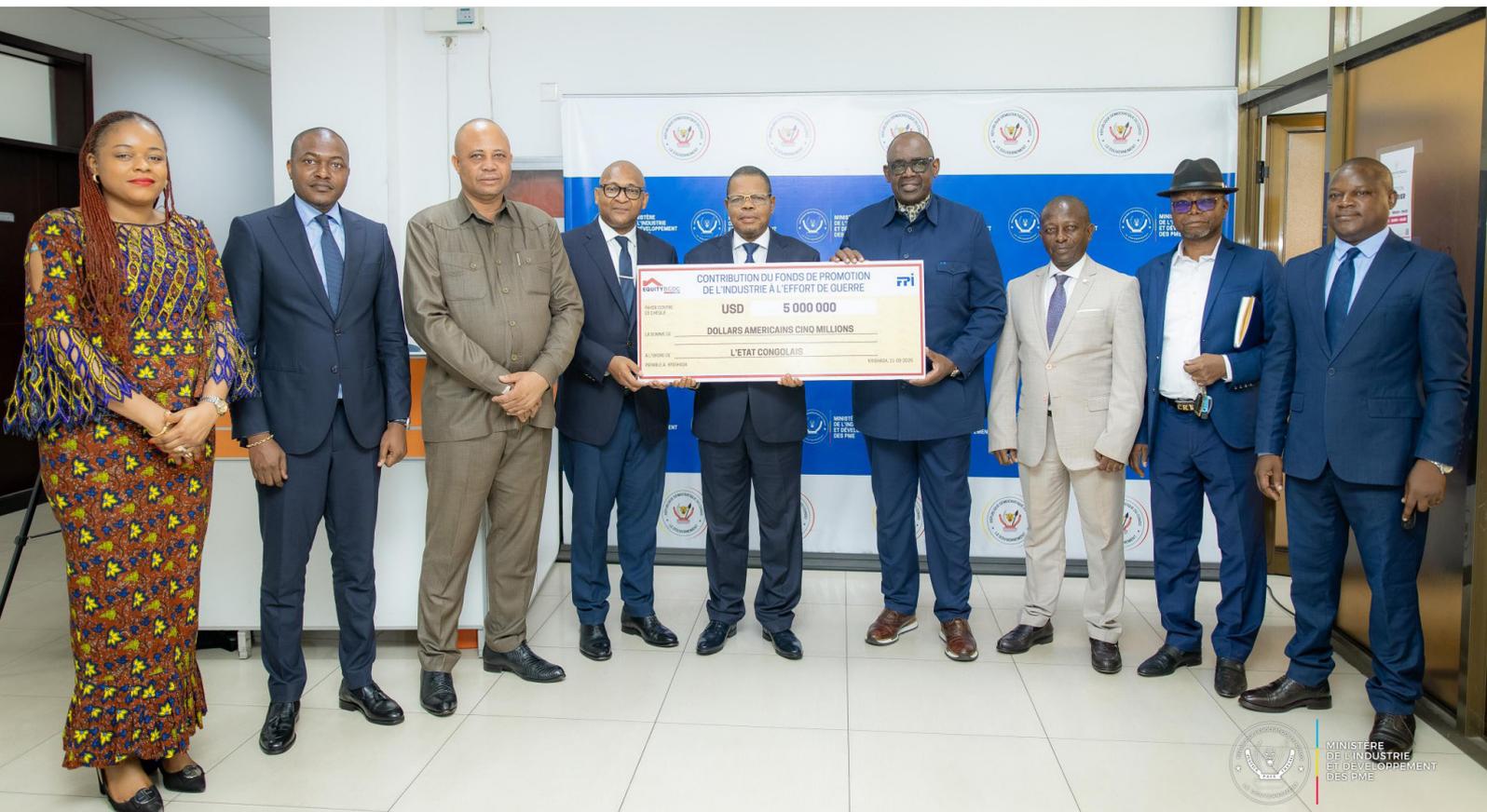
En prenant ce virage réglementaire, la République Démocratique du Congo s'inscrit dans une dynamique de développement durable, à la croisée de ses ressources naturelles et de ses engagements internationaux.

Ce nouveau cadre légal permettra non seulement de protéger les générations actuelles et futures, mais aussi de valoriser l'image d'un pays résolument tourné vers un avenir plus vert, plus juste et plus respectueux de la planète avec une gouvernance environnementale participative

Nathan Mpoiyi



GRÂCE AU MINISTRE WATUM, LE FPI OCTROIE 50 000 USD AUX JEUNES ENTREPRENEURS



Parmi les six axes prioritaires du programme quinquennal du Président Félix Tshisekedi figurent en bonne place l'amélioration du pouvoir d'achat et, la création de plus d'emplois grâce notamment à l'entrepreneuriat des jeunes.

Le chômage des jeunes en République Démocratique du Congo RDC a longtemps été une gangrène de la société.

Au terme de leurs cursus académiques, les jeunes, autrefois étudiants devenus depuis demandeurs d'emplois sont confrontés à un souci de vacances dans le secteur public et une exigence de plusieurs

années d'expérience qu'ils n'ont pas.

Face à cette situation, le Chef de l'Etat a pensé à un palliatif : l'entrepreneuriat. Encourager les jeunes en finançant leurs projets.

Grâce au leadership du ministre de l'Industrie et du Développement des PME Louis Watum Kabamba, et dans le cadre de la vision du Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, avec le soutien éclairé de la Première ministre Judith Suminwa, le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) accordera désormais des crédits aux entrepreneurs et artisans congolais pour des projets allant jusqu'à 50 000 dollars américains!

Cela a été matérialisé par la signature, le jeudi 8 mai 2025 à Kinshasa, du protocole d'accord entre le FPI et le Fonds de garantie de l'entrepreneuriat au Congo. L'événement a eu lieu ce, en présence de SEM Louis Watum Kabamba, lors d'une réunion technique regroupant toutes les structures sous sa tutelle. L'entrepreneuriat congolais a déjà pris son envol ! Ensemble, bâtissons une économie forte et inclusive.

Chris Mumpakani Atem

LÉGÈRE AUGMENTATION DE CAS SUSPECTS DE MPOX ET BAISSÉ DE NOUVEAUX CAS DE CHOLÉRA

Malgré la présence de multiples épidémies en République Démocratique du Congo (RDC), le gouvernement congolais ne se lasse pas et s'active pour apporter des réponses rapides et adaptées afin d'endiguer ces fléaux au profit du peuple congolais dans son ensemble et particulièrement aux personnes touchées à travers le pays.

Lors de la quarante-troisième réunion du Conseil de ministres présidée par le Chef de l'État Félix Tshisekedi, le vendredi 09 mai 2025, à la Cité de l'Union Africaine, le ministre de la Santé, Hygiène et Prévoyance Sociale, Dr Samuel Roger Kamba, a présenté la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo, essentiellement liée au Mpox et au Choléra.

Pour ce qui est du Mpox, a affirmé le ministre de la santé publique, la tendance à la 17ème semaine était marquée par une légère augmentation de cas suspects passant de 2 693 à 2 707.

Depuis le début de l'année 2024 jusqu'à la 17ème semaine 2025, le cumul est de 103 823 cas suspects dont 20.804 cas confirmés et 1 774 décès, soit une létalité de 1,71%, a-t-il fait savoir.

En ce qui concerne le Choléra, par rapport à la 16ème semaine, la tendance à la 17ème semaine

épidémiologique était marquée par une baisse du nombre de nouveaux cas passant de 900 à 729 cas suspects dont 15 décès, soit une létalité de 2% contre 1% à la 16ème semaine dans l'ensemble du territoire national. Il a indiqué que depuis le début de l'année 2025 jusqu'à la 17ème semaine épidémiologique, le cumul des cas suspects est de 19 162 dont 379 décès.

Il sied de rappeler que le ministre de la Santé publique Dr Samuel Roger Kamba a officiellement déclarée jeudi 8 mai 2025 l'épidémie de choléra dans six provinces de la RDC, notamment dans le Haut-Katanga, le Tanganyika, les deux Kivu, la Tshopo et le Kongo Central Selon le communiqué du ministère de la santé, depuis le début de l'année 2025, plus de 18 385 cas de choléra ont été recensés, causant 364 décès, soit un taux de létalité de 2 %, nettement supérieur au seuil de 1 % recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le ministre Kamba a qualifié cette situation de très préoccupante pour le pays.

Il a attribué cette recrudescence des cas à plusieurs facteurs, notamment les pluies diluviennes qui provoquent d'importantes inondations, ainsi que l'instabilité sécuritaire entraînant des déplacements massifs de populations, particulièrement

dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Par ailleurs, les mouvements transfrontaliers avec des pays comme la Zambie et l'Angola contribuent également à la propagation de la maladie, notamment dans le sud du pays, précise le communiqué.

Les symptômes du choléra, rappelés par le ministre, incluent des diarrhées aqueuses en «eau de riz », une déshydratation rapide, des vomissements, des douleurs abdominales, avec ou sans fièvre.

Face à cette situation, le ministre Roger Kamba a appelé la population au strict respect des mesures d'hygiène, notamment le lavage régulier des mains et la bonne cuisson des aliments.

Il a assuré que des mesures d'urgence ont été mises en place par le ministère de la Santé, en collaboration avec ses partenaires, pour limiter la propagation de cette épidémie dans les zones affectées.

Christian Kusema

**LPDA LISEZ
ET FAITES
LIRE**

LE MINISTRE LOUIS WATUM LANCE LA CONSTRUCTION DE LA CITE DE CHINE : PLUS DE 300 MILLIONS USD D'INVESTISSEMENTS POUR 30 000 EMPLOIS

Dans le cadre de la diplomatie économique agissante portée par le Président de la République, Son Excellence Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, la République Démocratique du Congo franchit une nouvelle étape majeure dans sa coopération stratégique avec la Chine. Le samedi 10 mai 2025, le ministre de l'Industrie et du Développement des PME, Louis Watum Kabamba, a procédé à Kinshasa à la pose de la première pierre de la Cité de la Chine, un projet structurant piloté par le groupe chinois African Sunrise.

La cérémonie officielle, empreinte de solennité, a rassemblé des membres du gouvernement, des diplomates, des responsables religieux, ainsi que de nombreux acteurs du secteur public et privé. Plusieurs allocutions ont ponctué l'événement, notamment celles du président du groupe African Sunrise, du président de la Chambre de commerce générale chinoise en RDC, du représentant de l'Archevêque métropolitain de Kinshasa, et du ministre Louis Watum Kabamba.

Dans son intervention, le ministre a rendu un hommage appuyé à la vision du Chef de l'État, une vision mise en œuvre avec efficacité par le gouvernement dirigé par la Première ministre



Judith Suminwa. Il a également souligné l'importance stratégique du partenariat RDC-Chine, qui ne cesse de se renforcer au service du développement industriel, de la création d'emplois et de l'émergence économique du pays.

Le point d'orgue de la cérémonie fut la pose symbolique de la première pierre, geste fort qui marque le lancement officiel des travaux de ce projet d'envergure destiné à transformer durablement le paysage économique et commercial de la capitale congolaise.

Ce complexe multifonctionnel représentera un investissement global de plus de 300 millions USD. Implanté sur un site de 15 hectares (150 000 m²), il comprendra notamment des centres commerciaux de gros et de détail, des services financiers

et logistiques, des hôtels, des espaces résidentiels et des restaurants.

Les travaux s'étendront jusqu'en mai 2027, avec une mise en service partielle prévue dès décembre 2025. En matière d'impact socio-économique, le projet prévoit la création de 1 500 emplois directs pendant la phase de construction, et plus de 30 000 emplois directs et indirects une fois le complexe opérationnel (10 000 directs et plus de 20 000 indirects).

Par ce chantier structurant, la RDC confirme sa volonté de faire de l'industrialisation et de l'attractivité des investissements étrangers les piliers de sa transformation économique.

Bernard Tshishimbi

LE GOUVERNEMENT PROJETTE DE REHABILITER QUELQUES AXES PRIORITAIRES DE DESSERTE AGRICOLE

Il y a urgence. Et le ministre d'État, ministre du développement rural l'a fait savoir aux membres du gouvernement le Vendredi 09 mai 2025 lors de la 43^{ème} réunion ordinaire du conseil des ministres présidée par le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Muhindo Nzangi a informé le conseil des ministres de la nécessité de réhabiliter urgemment les axes routiers prioritaires de desserte agricole dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, d'une part, et ceux pouvant faciliter l'approvisionnement de la ville d'Isiro et ses environs en province du Haut-Uélé, d'autre part.

Le ministre indique le compte-rendu du gouvernement, a passé en revue les différents axes routiers prioritaires concernés et motivé l'urgence de leur réhabilitation en vue de faciliter la reprise des trafics routiers et de maintenir le flux d'approvisionnement des bassins agricoles vers les grands centres de consommation.

Le conseil a pris acte de cette note d'information.

Guylain Kabalundi



16^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL INTER-UNIVERSITAIRE DE L'AFRIQUE DE L'EST



Au cours du 43^{ème} Conseil des ministres présidé par le Chef de l'État à la cité de l'Union africaine le vendredi 9 mai 2025, la ministre de la Culture, Arts et Patrimoine a, au nom de sa collègue de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, informé le Conseil de la tenue de la 16^{ème} session de l'Assemblée Générale du Conseil Inter-Universitaire de l'Afrique de l'Est (IUCEA) en République Démocratique du Congo.

Elle a indiqué que l'Assemblée Générale qui se tient chaque année est l'organe décisionnel suprême, composée des Recteurs des Universités membres

ainsi que des Représentants des ministères des États ayant l'enseignement supérieur dans leurs attributions.

"Chacun de ces rendez-vous annuels est mis à profit pour faire un bilan détaillé de ses réalisations, de ses défis, de son financement, de ses opportunités et de ses projets et programmes", a-t-elle ajouté.

La ministre Elebe a rappelé que c'est en marge de la 15^{ème} Assemblée Générale tenue à Juba, au Soudan du Sud, que la République Démocratique du Congo avait demandé

d'abriter les assises de la 16^{ème} session de l'IUCEA en 2025. Raison pour laquelle la ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a sollicité l'accompagnement du Gouvernement.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

Bernard Tshishimbi

**LPDA LISEZ
ET FAITES
LIRE**

LE GOUVERNEMENT CONFIRME L'AJUSTEMENT ET LA FIXATION DU NOUVEAU SMIG

Présenté lors de la 43^{ème} réunion du conseil des ministres, le rapport synthèse de la 37^{ème} session ordinaire du conseil national du travail met en lumière les grandes résolutions issues des assises tenues à Kinshasa du 24 au 29 avril 2025.

Il s'agit respectivement en ce qui concerne l'ajustement et la fixation du nouveau SMIG : l'ajustement du SMIG à 14 500 FC payable à partir du mois de Mai 2025 et la fixation du SMIG à 21.500 FC payable à partir du mois de Janvier 2026.

D'après le compte-rendu du gouvernement, le rapport final signé et approuvé par toutes les parties assorti d'un projet de décret est transmis au gouvernement.

Dans la même veine, poursuit le document, la plénière a proposé un autre projet de décret pouvant permettre de clarifier les deux régimes: celui de fixation et celui d'ajustement du SMIG, ainsi que des projets d'arrêtés permettant le bon fonctionnement de la commission nationale tripartite chargée de suivi de l'application du SMIG.

En ce qui concerne la demande de déplafonnement du taux de cotisation patronale due à l'ONEM à 2%: les parties se sont mises d'accord par consensus d'ajuster la contribution patronale à 0,5% S'agissant de la demande

d'uniformisation du taux de contribution patronale due à l'INPP à 3%: le point d'accord prévoit l'ajustement du taux de cette contribution de la manière suivante:

- Pour les entreprises privées qui payaient 1%, la plénière a décidé d'ajuster à 2% à 3% ainsi que celles de 3 à 3,5%
- Quant aux entreprises, le taux est passé de 3 à 4%.

Au sujet de l'opérationnalisation de la loi sur la couverture santé universelle (CSU), notamment la cotisation et les contributions dues au fonds de solidarité de santé pour le régime d'assurance maladie obligatoire.

En définitive, la plénière s'est accordée sur une cotisation de 2,5 dollars américains pour travailleur par mois afin de permettre au fonds de solidarité sociale de bien fonctionner et étendre ses actions dans tous les secteurs.

Guylain Kabalundi



SITUATION HUMANITAIRE PRÉOCCUPANTE SUITE AUX CATASTROPHES NATURELLES

Au cours de la 43^{ème} réunion du Conseil de ministres, la ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale Aziza Munana a fait, le vendredi 9 mai dernier, le point de la situation des inondations à Kinshasa et dans d'autres provinces du pays.

En effet, selon le compte-rendu du Conseil, en liminaire, la ministre a fait savoir que la situation humanitaire dans l'ensemble du pays reste préoccupante suite à la guerre d'agression qui a occasionné une crise humanitaire sans précédent. Cette situation est exacerbée par des catastrophes naturelles, notamment, les pluies diluviennes et les inondations, les vents violents, les incendies et les naufragés.

Parmi les conséquences de dernières pluies diluviennes à Kinshasa, il a été enregistré un cumul de 9 062 personnes sinistrées, actuellement hébergées dans quatre sites (5 098 femmes et 3 964 hommes).

Dans les autres provinces, les sinistrés enregistrés à la suite, soit des pluies diluviennes, soit des inondations, sont au nombre de : 2 085 dans le Kongo-Central, 2 615 dans le Kasai-Central, 44 565 dans le Kasai-Oriental, 901 dans le Sankuru, 1 763 dans le Tanganyika, 2 160 dans le Lualaba, 2 500 dans le Maniema, 1 690 dans l'Equateur, 4 500 dans le Bas-Uélé et 6 290 dans le Haut-

Katanga.

La ministre des Affaires Sociales, Humanitaires et Solidarité Nationale a également fait part au Conseil d'autres cas de sinistres liés aux conflits communautaires et aux déplacements internes.

Pour ces cas et ceux présentés ci-haut, elle est revenue sur la consolidation des mécanismes d'interventions d'urgence du Gouvernement garantissant une réponse rapide, efficace et adaptée à travers le pays.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

Sandra Mbombo



NOTE D'INFORMATION RELEVANT AU SECTEUR DE LA PÊCHE



La 58^{ème} Journée nationale du Poisson sera commémorée cette année 2025 à Matadi, Luozi et Inga, a informé le Ministre de la Pêche et de l'Élevage lors de la réunion du conseil des ministres dernier.

Célébrée le 24 juin de chaque année, la journée sera commémorée sur le thème : « Le Poisson, denrée stratégique pour le développement économique de la République Démocratique du Congo. »

Le ministre a précisé que

le choix porté sur ces cités trouve sa justification dans la nécessité pour les pêcheurs de ces zones de pêche de participer activement, sur fonds propres, à la mise en œuvre du programme du Gouvernement pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, afin de communier, pour la première fois, avec les décideurs du niveau national.

Instituée depuis 1967, la Journée nationale du Poisson est une occasion de valoriser les acteurs de la filière, de sensibiliser à

la protection des ressources halieutiques et de promouvoir les produits locaux.

Le conseil a pris acte.

Fanny Kikufi Nzamba

**LPDA LISEZ
ET FAITES
LIRE**



LA SEMAINE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Le Chef de l'État à la célébration de la journée internationale de la liberté de la Presse

La presse congolaise a célébré le lundi 05 mai 2025, la journée internationale de la liberté de la presse.

C'est une journée que le Président de la République consacre, depuis son avènement à la magistrature suprême, à des échanges avec des journalistes, professionnels des médias.

La tradition a été respectée lundi 05 mai où le Chef de l'État a rehaussé de sa présence la journée de célébration de la liberté de la presse, en se joignant au Fleuve Congo Hôtel à une assemblée composée des journalistes, des patrons des médias, et des chefs d'institutions de la République.

Dans son allocution de circonstance, le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a encouragé la presse nationale à œuvrer pleinement dans une dynamique de responsabilité et de courage, pour contribuer à la construction d'une société démocratique vivante et équilibrée, surtout dans un contexte actuel de guerre d'agression et d'enjeux économiques cruciaux pour le pays.



Le Chef de l'État a notamment stigmatisé la campagne de désinformation au sujet du partenariat stratégique minier en cours de finalisation entre la République Démocratique du Congo et les États-Unis d'Amérique en vue de mettre fin à la guerre d'agression dans l'Est de la RDC.

Le Chef de l'État reçoit un émissaire de son homologue du Ghana

Un émissaire du Président du Ghana, John Mahama a été reçu à la cité de l'union africaine par le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Porteur d'un message du

Président ghanéen à son homologue congolais, docteur Mohamed Ibn Chambas a indiqué que son pays est candidat au poste de secrétaire des Nations unies pour le Tourisme.

Le Ghana est l'un de six pays qui ont présenté leurs candidatures au poste de secrétaire ONU Tourisme.

Le pays sollicite l'appui de la RDC à son candidat Muhammad Adam, afin d'assumer les charges de dirigeant de cette agence spécialisée de Nations unies qui s'occupera de la politique touristique internationale pour la période 2026- 2029

Pierre Kibambe Somwe

LES PROBLÈMES DES CONGOLAIS EN LIGNE DE MIRE

L'art 53 de la constitution est clair : « toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral. Elle a le devoir de le défendre.

L'État veille à la protection de l'environnement et à la santé des populations".

L'épanouissement d'un être humain dans l'ensemble et particulièrement du citoyen en République Démocratique du Congo passe par un environnement sain comme l'atteste la constitution de la République en cours.

Les Congolais épris de bon sens sont régulièrement confrontés aux réalités environnementales qui ne favorisent pas leur bien-être, gage d'un développement assuré.

Les maladies qu'on peut éviter menacent sans relâche les plus vulnérables à coup de vent.

Les usines, spécifiquement les brassicoles, détruisent en toute impunité depuis un temps le tissu environnemental avec les bouteilles en plastique qu'on jette sans aucune notion réglementaire dans les rivières, les caniveaux et sur la voie publique.

Les fabricants de ces bouteilles savent pertinemment bien

qu'elles sont recyclables. Comment expliquer qu'aucune disposition ne soit prise en amont pour que cette situation fâcheuse n'arrive pas.

Les autorités administratives provinciales devraient en principe contraindre ces usines à installer obligatoirement des bacs de récupération dans les différents points de vente et de grande consommation au même titre que leurs clients revendeurs.

Un service à point qui changerait à coup sûr les habitudes pour ne pas dire les mentalités des consommateurs.

Plusieurs emplois peuvent ainsi être créés pour le salut et la santé des Congolais. Les égouts et caniveaux ne sont curés qu'après

un dégât ou un certain inconfort. Les routes à peine réhabilitées voire construites se dégradent en un laps de temps par manque d'entretien et de mauvaise conception.

On parle aujourd'hui de "routes à usage unique", une fois réhabilitée, tout de suite détruite.

En ligne de mire, la ville-province de Kinshasa. Le tronçon de l'avenue Kasa-Vubu, compris entre le camp Babylone et Kintambo Magasin offre un

spectacle désolant pour ses usagers.

Difficile de croire qu'il y a juste une année, la circulation sur ce bout d'artère y était fluide et sans accroc.

Les engins en panne ou pas sont abandonnés sur la chaussée créant des embouteillages inutiles amplifiés par l'ignorance ou le manque de respect du code de la route de certains conducteurs.

L'absence de courtoisie routière et l'impatience des automobilistes et des motards finissent toujours par dérégler et compliquer d'avantage la circulation.

Se déplacer dans la capitale quel que soit le moyen de transport utilisé est un calvaire pour les kinois. Finalement, on se pose la question de savoir qu'est-ce qui explique que quand on construit une nouvelle infrastructure, l'ancienne doit nécessairement céder ?

Le « Salongo » d'autrefois institutionnalisé avec son caractère obligatoire d'antan est négligé voire banalisé.

Les maisons jonchent sur des petits périmètres, les arbres sont coupés mieux déracinés sans tenir compte des obligations et conditions environnementales.

C'est un des facteurs majeurs de la dégradation de la qualité de l'air que les congolais respirent à longueur de journées.

Les érosions sont les décors érigés après chaque pluie moyenne ou diluvienne sans compter les inondations et les artères envahies par les eaux.

Le plan d'urbanisation n'est plus respecté depuis longtemps au point que les kinois vivent confinés presque que les uns sur les autres.

Pourtant, ce n'est pas l'espace qui manque. Le pays très vaste est très peu peuplé, pratiquement inoccupé dans de nombreux endroits.

Les quartiers résidentiels de catégorie A n'existent presque plus.

Les mêmes habitudes sont observées partout.

Les petits commerces sont organisés partout au motif que le chômage bat son plein.

Les différences de standing entre les quartiers ou les communes ne se constatent qu'à la distribution des factures forfaitaires de la Régideso et de la Snel qui fournissent l'eau et de l'électricité de manière aléatoire et erratique.

Dans la série de son itinérance à travers la RDC, le Chef de l'État, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, compte dès ce mois de juin en reparler, de vive voix, avec les gouverneurs concernés et cela dans leurs provinces respectives. Ces déplacements du Président

de la République lui permettent de palper du doigt les problèmes du pays qui ne se réduisent pas qu'à la ville de Kinshasa mais également d'identifier les vrais leviers de croissance et de développement de la RDC ainsi que de faire un vrai bilan des réalisations en confrontant les rapports au terrain.

Mazé Mwakumanya



Farah Muamba Kayowa
Directrice de la Cellule
de Communication

Giscard Kusema
Directeur-Adjoint

Bernard TSHISHIMBI
Coordonnateur LPDA

Journalistes:

Chris Mumpakani
Christian Kusema
Sandra Mbombo
Guillaume Modimola
Blandine Nzovo
Jules Tshitumbayi
Pitshou Makwela
Rachel Futu
Fanny Kikufi
Aminata Kasa
Carol Lumingo
Pierre Kibambe
Maze Muakumanya
Julie Tshienda
Guylain Kabalundi
Nathan Mpoyi
Marcel Claude Kabongo

Photographes:

Michel Katompa
Thierry Tshilobo
Prince Awebema
Anta Munoki
Bobette Amuli
Didier Malongo
Omar Asoko
Roger Matutilla
Patrick Nkusu
Papy Kasongo
Steve Kyungu

Designer:

Serge Muanza Binsoum



LPDA
CHEZ VOUS



**Copyright Cellule de Communication
Présidentielle 2025**
